

« Les archives de la ville de Lyon, vous le savez, M. le Préfet, ont été formées, siècle par siècle, depuis le commencement du XIII^e siècle. Nos pères, toujours très-soucieux des intérêts de la cité, y ont réuni, avec un soin pieux, tous les titres de propriété, tous les registres des délibérations de leurs édiles, leurs livres de correspondance, les titres de la comptabilité et tout ce qui concerne en un mot les intérêts de la ville.

« Ce dépôt fut formé d'abord dans une chapelle, sous le vocable de saint Jacques, élevée par les habitants de Lyon en face de l'église Saint-Nizier, pour la tenue de leurs assemblées. En 1320, Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, ayant reconnu en principe, à la commune, le droit de posséder un corps régulier d'archives, ces archives demeurèrent dans cette chapelle jusqu'en 1464. Alors, la ville ayant acquis l'hôtel de l'argentier Jacques Cœur, pour servir de maison commune, les archives y furent transportées et enfermées dans des coffres fermant à clef.

« Mais, en 1491, le Consulat se défit de l'hôtel de Jacques Cœur et établit l'hôtel de ville dans une grande maison encore en partie conservée dans la rue de la Poulallerie, et les archives l'y suivirent. Toutefois, près de deux siècles après, l'échevinage, se trouvant trop à l'étroit dans ce nouveau local, éleva, de 1646 à 1655, le magnifique palais qui forme l'hôtel de ville actuel. Son premier soin fut de ménager dans ce palais un emplacement spécial pour les archives. Il se composa d'une vaste salle voûtée, située au premier étage de l'aile nord; des barreaux de fer, ciselés avec art, garnirent ses hautes fenêtres sur la rue et sur la cour, et une grille en fer ouvragée, à trois serrures, ferma ce précieux dépôt.

« On le garnit d'armoires, d'étagères, de lambris